

Bilan du plan d'urgence du CNL au 30 juin

Pour soutenir les acteurs de la filière du livre dès le début de la crise que traversent le secteur et le pays, le conseil d'administration du CNL a adopté, lors de ses séances des 27 mars, 3 avril et 30 avril derniers, un plan d'urgence en faveur du secteur du livre comportant deux volets consistant à :

- assouplir les conditions d'octroi des aides du CNL et adapter ses procédures (1^{er} volet) ;
- mettre en place des mesures sectorielles, complémentaires des mesures transversales mises en place par le Gouvernement, pour répondre aux difficultés spécifiques rencontrées par les acteurs de la chaîne du livre (2^{ème} volet). Ces mesures ont concerné les auteurs, les librairies francophones à l'étranger, les maisons d'édition indépendantes et les organisateurs de manifestations littéraires.

La présente note a pour objet de présenter le bilan de ces mesures sectorielles au 30 juin 2020.

1) L'aide d'urgence aux auteurs

Après le vote par le conseil d'administration du CNL, le 3 avril dernier, d'une aide d'urgence aux auteurs (dotée par le CNL d'une enveloppe de 1 M€, abondée, le 30 avril, à hauteur de 1 M€ par la SOFIA, le CFC, la SCAM, l'ADAGP et la SAIF, soit une enveloppe de 2 M€), le guichet permettant d'en faire la demande a été ouvert par la SGDL dès le 10 avril suivant.

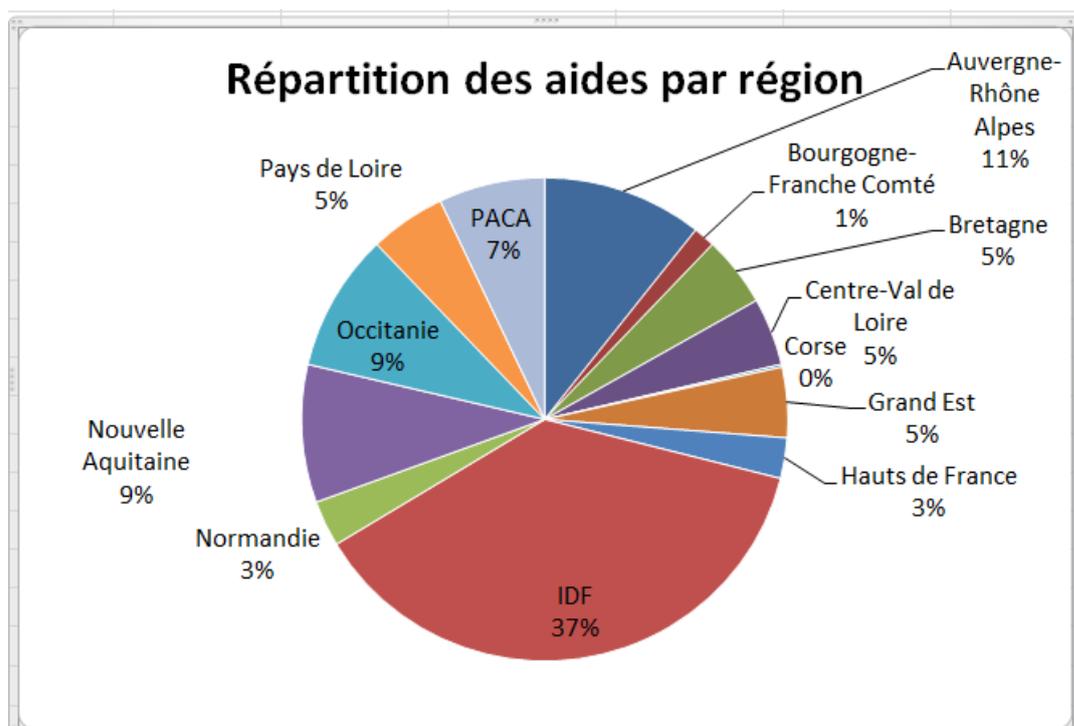
Au 30 juin, **1 655 demandes** ont été reçues par la SGDL. Depuis le 10 avril, 10 réunions de la commission chargée d'examiner les dossiers se sont tenues (une par semaine).

1 605 dossiers (complets) ont été examinés par la commission et **1 150 aides ont été accordées pour un montant total de 1 141 722 €**, soit un taux de satisfaction de 72%. Le **nombre d'auteurs aidés est de 553 pour une aide moyenne par personne de 2 064 €**.

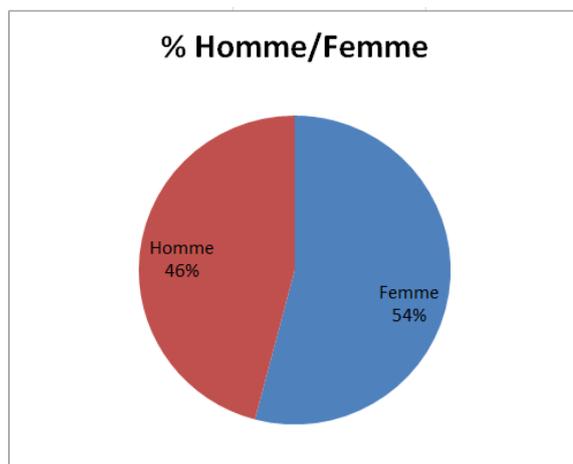
La répartition des aides d'urgence par régions est la suivante :

Répartition des aides d'urgence CNL-SGDL auteurs par région

Régions	Nombre d'auteurs aidés	%	Montant
Auvergne-Rhône Alpes	59	11%	118 091 €
Bourgogne-Franche Comté	8	1%	20 445 €
Bretagne	26	5%	52 356 €
Centre-Val de Loire	25	5%	54 926 €
Corse	1	0%	2 677 €
Grand Est	26	5%	58 959 €
Hauts de France	15	3%	36 871 €
IDF	207	37%	424 109 €
Normandie	17	3%	31 301 €
Nouvelle Aquitaine	51	9%	102 036 €
Occitanie	51	9%	99 694 €
Pays de Loire	28	5%	66 176 €
PACA	39	7%	74 081 €
TOTAL	553	100%	1 141 722 €

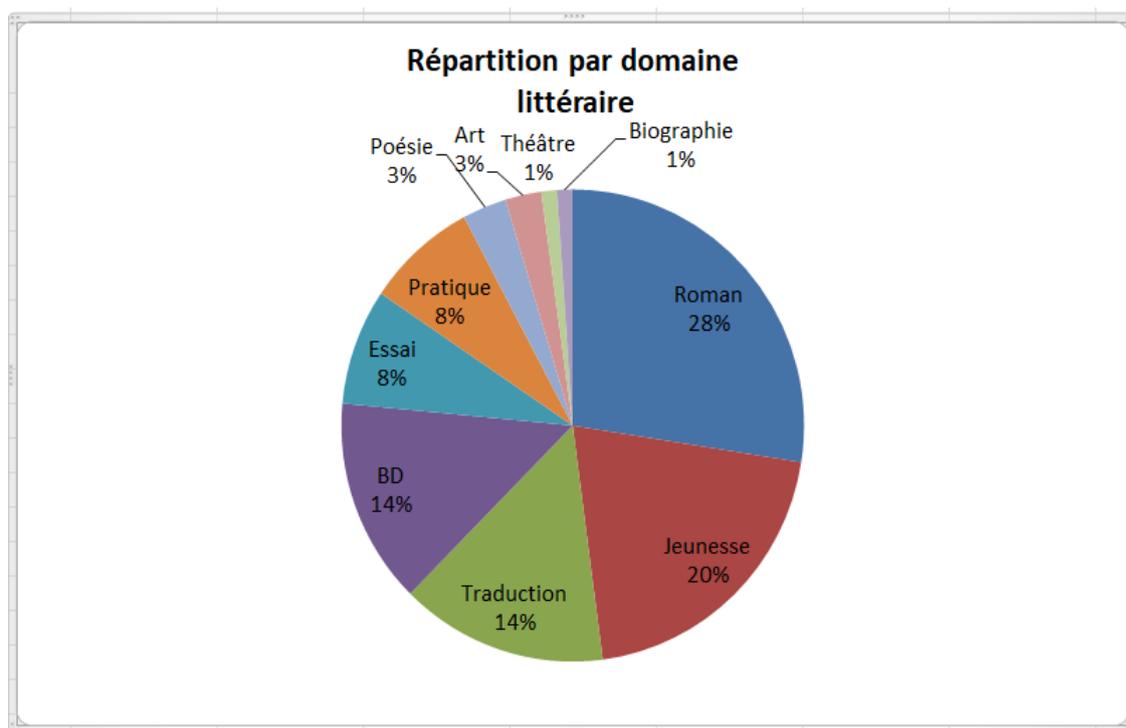


La répartition homme/femme est la suivante :



La répartition des aides d'urgence par domaine littéraire est la suivante :

Répartition des aides d'urgence SGDL-CNL par domaine		
Domaine littéraire	Nombre d'auteurs aidés	%
Roman	152	27.4
Jeunesse	113	20.5
Traduction	80	14.5
BD	78	14.2
Essai	44	7.9
Pratique	43	7.6
Poésie	17	3.1
Art	14	2.6
Théâtre	6	1.1
Biographie	6	1.1
TOTAL	553	100



2) La subvention exceptionnelle aux librairies francophones à l'étranger

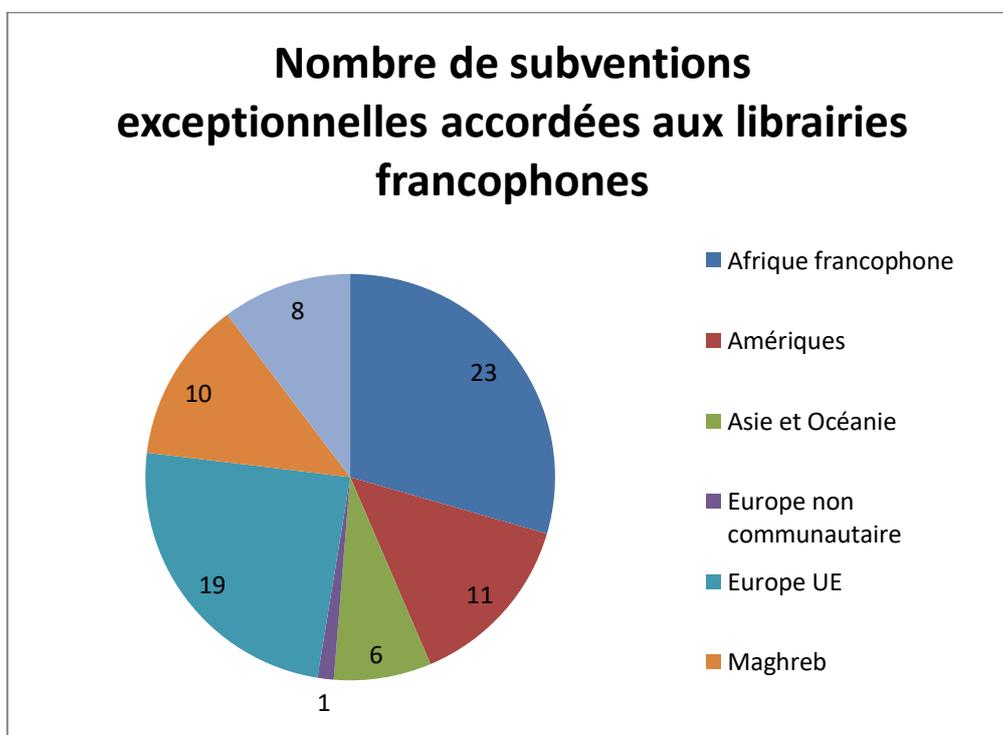
Après le vote par le conseil d'administration du CNL, le 3 avril dernier, d'une subvention exceptionnelle aux librairies francophones à l'étranger (dotée d'une enveloppe de 0,5 M€), le guichet permettant d'en faire la demande a été ouvert au CNL le 15 avril avec pour date limite de dépôt des dossiers le 27 avril.

85 dossiers de demande ont été reçus par le CNL. **81 dossiers complets** ont été examinés lors de deux commissions qui se sont réunies le 15 mai et le 19 juin.

78 subventions ont été accordées pour un montant total de 499 500 €, soit un taux de satisfaction de 92%. **L'aide moyenne est de 6 403 €.**

La répartition géographique des subventions est la suivante :

Zones géographiques	Nombre d'aides exceptionnelles accordées	Montant des aides versées
Afrique francophone	23	146 000
Amériques	11	81 000
Asie et Océanie	6	35 500
Europe non communautaire	1	6 500
Europe UE	19	113 000
Maghreb	10	58 000
Proche et Moyen Orient	8	59 500
Total général	78	499 500



3) La subvention exceptionnelle aux maisons d'édition les plus fragiles

Après le vote par le conseil d'administration du CNL, le 3 avril dernier, d'une subvention exceptionnelle aux maisons d'édition indépendantes de moins de 0,5 M€ de chiffre d'affaires (dotée par le CNL d'une enveloppe de 0,5 M€, abondée, le 30 avril, à hauteur de 0,35 M€ par la SOFIA et le CFC, soit une enveloppe de 0,85 M€), le guichet permettant d'en faire la demande a été ouvert au CNL le 15 avril avec pour date limite de dépôt des dossiers le 10 juin.

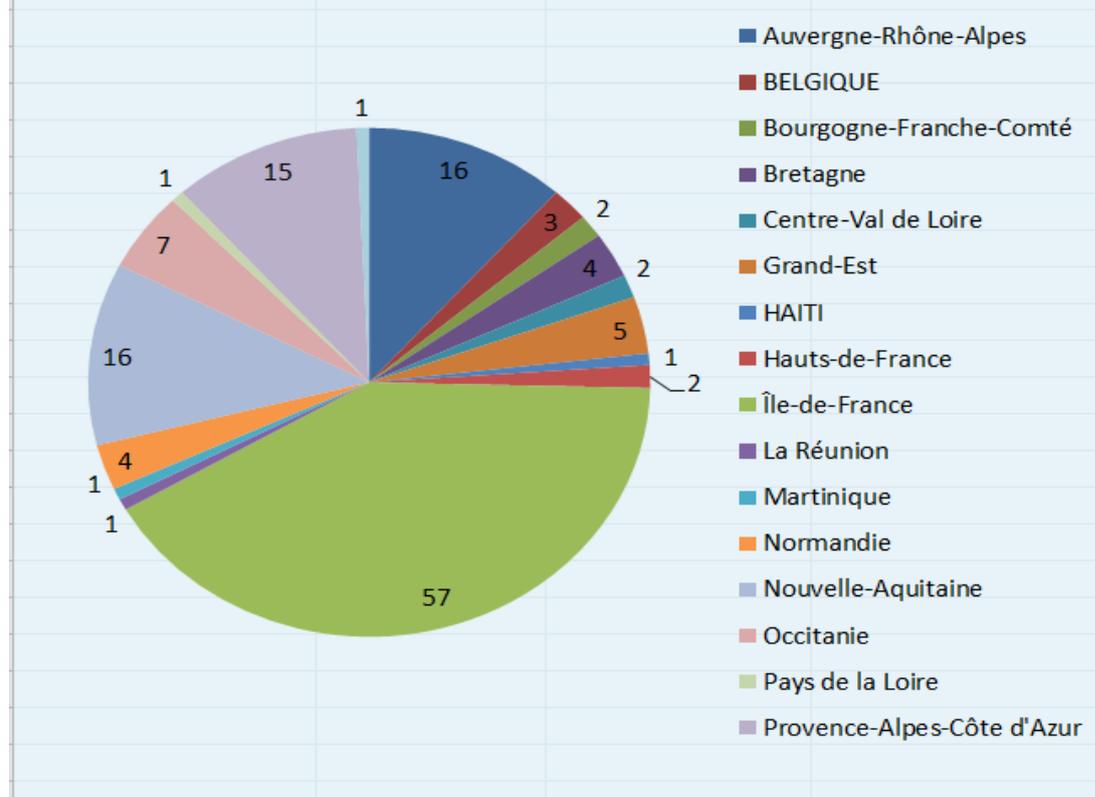
262 dossiers de demande ont été reçus par le CNL. Ils ont été examinés lors de deux comités d'aides économiques aux éditeurs qui se sont réunis le 9 et le 25 juin.

138 subventions ont été accordées pour un montant total de 758 984 €, soit un taux de satisfaction de 53%. **L'aide moyenne est de 5 500 €.**

La répartition des subventions par régions est la suivante :

Bilan	Nombre d'aides accordées	% sur total des aides accordées	Somme des aides accordées
Auvergne-Rhône-Alpes	16	12%	77 000
BELGIQUE	3	2%	12 000
Bourgogne-Franche-Co	2	1%	11 500
Bretagne	4	3%	24 500
Centre-Val de Loire	2	1%	14 000
Grand-Est	5	4%	30 000
HAITI	1	1%	3 000
Hauts-de-France	2	1%	9 000
Île-de-France	57	41%	332 869
La Réunion	1	1%	8 500
Martinique	1	1%	7 500
Normandie	4	3%	15 500
Nouvelle-Aquitaine	16	12%	80 000
Occitanie	7	5%	42 000
Pays de la Loire	1	1%	4 000
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15	11%	82 615
Suisse	1	1%	5 000
Total général	138	100%	758 984

Nombre de subventions exceptionnelles accordées aux maisons d'édition indépendantes



4) Les mesures en faveur des organisateurs de manifestations littéraires

Lors de ses séances du 16 mars et 3 avril derniers, le conseil d'administration a autorisé le CNL, à titre dérogatoire, à maintenir les subventions déjà allouées à des festivals qui ont finalement dû être annulés en raison de la crise sanitaire et à allouer des subventions à des festivals annonçant qu'ils seraient annulés à cause de la crise. Les organisateurs de ces manifestations littéraires, ainsi soutenues de façon exceptionnelle par le CNL, ont été incités à prendre en compte le dédommagement des auteurs invités dans leur programmation.

Ainsi, ce sont, au 30 juin, **36 festivals littéraires** qui ont été annulés pour cause de crise sanitaire et qui ont tout de même bénéficié d'une subvention, après avis des commissions « Vie littéraire » du 21 janvier et du 19 mai. **Le total de ces subventions accordées à ces festivals est de 651 262 €.**

Le total des mesures du plan d'urgence détaillées ci-dessus est de 3 051 468 €.